

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*SLOW*

Communauté de Communes  
du Pays de Weppes

du 7 octobre 2014

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,  
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

*Le 7 octobre deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de FROMELLES, après convocation légale faite le 1<sup>er</sup> octobre, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.*

NOMBRE  
de conseillers  
en exercice : 24  
de présents : 18  
de votants : 23

**Etaient présents** : Mmes ACCART, BLONDEL, CANADA, DE VRIEZE, ELOIRE, LEGRY, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DE BEURMANN, DELEPAUL, HOURIEZ, LECLERCQ, MASSON, WAYMEL, WOLFCARIUS.

**Absents** : Mme SLEMBROUCK,

**Pouvoirs** : Mme BOCHER à Mme ACCART, Mme RICQUE à M. DELEPAUL, M. GALAND à M. WOLFCARIUS, M. LEDOUX à Mme ELOIRE, M. VAN DRIESSCHE à M. DE BEURMANN.

=====

**Terrains de l'Abiette: Autorisation de vente de terrain à FROMELLES**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCW est propriétaire sur la commune de Fromelles depuis 2007, des parcelles : B1005 pour une contenance de 1 030 m<sup>2</sup>, B1006 pour une contenance de 600 m<sup>2</sup>, B1007 pour une contenance de 1 548 m<sup>2</sup>, B1009 pour une contenance de 1 052 m<sup>2</sup>, soit un total de 4 230 m<sup>2</sup> destinés à la construction des ateliers communautaires.

Compte tenu de l'abandon du projet par la CCW et de la non utilisation des terrains;

Au vue de l'avis des domaines sur le tarif de ces parcelles fixant le prix de vente au m<sup>2</sup>.

Le prix de vente étant annoncé comme identique au prix d'achat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte la vente à la commune de Fromelles ;
- Fixe à 1.71€/m<sup>2</sup> le prix de vente Hors Taxes;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette vente.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL



162  
Envoyé en préfecture le 21/10/2014

Reçu en préfecture le 21/10/2014

Affiché le

*SLOW*